



Projet Educatif Territorial De Lumio

2014-2017



Ville de Lumio



La Commune de Lumio souhaite mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires car l'équipe majoritaire de cette mandature veut proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles.

Ce choix est le résultat d'une volonté politique forte du Maire, Etienne SUZZONI, et de son équipe qui veulent articuler le PEDT communal autour du FORUM.

Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus et les services municipaux en partenariat avec l'Education nationale, les parents d'élèves et les associations.

Projet Educatif Territorial ville de Lumio



PERIMETRE ET PUBLIC CONCERNE

L'école publique, composée de 2 classes de maternelles et 3 classes élémentaires, sur le temps de l'enseignement et sur le temps périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire).

Sur 3 ans, le périmètre sera élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs maternels et primaires, au club d'enfants (structure d'aide aux devoirs et d'accueil de loisirs), ainsi qu'aux services culturels, plus particulièrement la médiathèque, au service des sports, aux associations sportives et culturelles.

Le public visé est celui des enfants de trois à onze ans.

NOMBRE D'ENFANTS POTENTIELLEMENT CONCERNES : 70 en maternelles et 100 en élémentaires.

ATOUS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

ATOUS, CONTRAINTES ET LEVIERS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT :

- Volonté de donner la même qualité de services et d'activités pour tous, dans tous les quartiers, alors que la sociologie de la population de Lumio est hétérogène et diversifiée.
- Un territoire étendu sans déplacements possibles par transport en communs.
- un centre de village qui n'est pas adapté aux activités associatives.

De ce fait il a été décidé un projet de :

FORUM :

- avec la mise en place d'une politique culturelle forte comprenant l'accès gratuit à l'art contemporain, des médiathèques dynamiques, une programmation de spectacle vivant en direction du jeune public.
- avec la construction d'une politique sportive d'aide aux associations et d'initiations à travers l'école aux activités physiques et sportives.
- avec la mise en place d'une politique de développement durable dans le cadre de l'Agenda 21 en direction notamment des enfants et donc directement en lien avec l'Education nationale et les enseignants.
- avec la valorisation du patrimoine communal riche et diversifié
- et la création d'équipements culturels et sportifs.

Ce forum traduit une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances.

- Une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations dans le domaine de la santé par exemple, le soutien apporté à des ateliers pédagogiques destinés à renforcer l'apprentissage de la lecture, l'attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels.
- La mise en place de partenariats forts entre associations et Commune par la signature de conventions triennales.
- Des personnels à former et à qualifier dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.
- Une pratique d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles et récurrentes ; une communication entre les services qui facilite le maillage et la connaissance des publics ; des projets pédagogiques qui seront développés par structure.
- Des actions « passerelles » systématiques entre les différentes classes d'âges et structures : ainsi des liens sont créés entre les « grands » enfants des établissements d'accueil de la petite enfance et les centres de loisirs maternels, les « grands » des centres de loisirs maternels et le centre de loisirs primaire, et ainsi de suite jusqu'aux actions menées afin d'accueillir les adolescents de 11 à 17 ans.

Projet Educatif Territorial ville de Lumio



CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PEDT :

L'école est actuellement éloignée des équipements existant pouvant recevoir les activités. Même si un service de transport est mis en place par la commune permettant :

- les transports des enfants vers les structures sportives et culturelles,
- les transports des enfants en sorties scolaires

Il sera difficile de prévoir ces déplacements dans une heure périscolaire. La possibilité de prévoir 3h00 dans une demi-journée correspond mieux aux possibilités actuelles d'activités (piscine, centre équestre, clubs sportifs, cinéma, théâtre, auditorium.....)

Lumio est une commune très résidentielle comportant un taux d'activité de la population important et des disponibilités de parents parfois réduites, limitant éventuellement leur participation.

Les groupes de travail mis en place pour la réforme permettront à terme de créer une dynamique de participation des parents.

Les services municipaux sont vus parfois comme des prestataires de service et non des acteurs à part entière de l'éducation des enfants même à travers des activités de loisirs.

ACTIVITES MENEES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

ACTIVITES PERISCOLAIRES : sur le temps méridien et le temps en amont et aval du temps scolaire

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES :

ASSOCIATIONS SPORTIVES :

C.R.A.B XV
ASSOCIATION GYMNIQUE DE BALAGNE
VOLLEY ET MULTISPORTS

ASSOCIATIONS CULTURELLES :

C.E.R.H.L
A FILETTA
I PAGLIACCIONI
Patricia Martins (théâtre)

DEVELOPPEMENT DURABLE:

I SBULECA MARE
UNA LENZA DA ANNACQUA

II. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

DUREE DU PEDT :

trois ans maximum dont la première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par les groupes de travail mis en place pour la réforme des rythmes scolaires.

DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :

Dérogation permise par le « décret Hamon » pour regrouper 3h00 le vendredi après-midi.

Et dérogation pour le nombre d'encadrant par enfant selon les modalités établis dans le cadre d'un PEDT.

Projet Educatif Territorial ville de Lumio



MODE D'INSCRIPTION PROPOSE :

L'inscription est faite en début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise par la Mairie pour une année scolaire. Les parents s'engagent sur l'année pour le jour choisi et les activités proposées

REGLEMENT :

Une tarification en fonction des moyens des familles est proposée pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et les accueils de loisirs, et validée par l'organe délibérant chaque année.

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même.

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES :

Envoi d'un courrier en juin 2014 expliquant les nouvelles dispositions ainsi que le règlement intérieur modifié, la fiche d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires et aux TAP. Ces documents sont également mis en ligne sur le site de la ville.

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS :

Mise en place d'une politique contractuelle avec la CAF, l'Etat, la Région, afin que la commune de Lumio devienne bénéficiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse qui reposera sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueils par une localisation géographique équilibrée des différents équipements, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale. De même, une convention d'objectifs et de financements permettra le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires.

RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT :

Volonté municipale d'un montage d'actions transversales entre les services municipaux, ainsi que des constructions communes avec les enseignants, les conseillers pédagogiques de l'Education nationale et les services municipaux pour permettre à différents projets pédagogiques d'être mis en œuvre ces prochaines années.

Le présent PEDT s'appuiera sur les objectifs de transmission des valeurs et des savoirs avec la mise en place de liens inter générationnels.

Les équipements mis à disposition, outre l'école, seront les espaces culturels, les Salles de sport, les terrains de sport, les centres de loisirs, le cinéma, et la future médiathèque.

III. CONTENU DU PEDT

III.1. LES AXES PREVUS DANS LE PEDT

Tous les axes présentés dans le projet éducatif territorial s'inscrivent dans le projet municipal et sont voués à être créés puis amplifiés. Ces quatre axes se caractérisent par une composante essentielle des actions municipales, à savoir la dimension intergénérationnelle et la transmission des savoirs et de la mémoire. C'est donc un élément majeur du PEDT.

AXE 1 : Développer des activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la commune une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

Projet Educatif Territorial ville de Lumio



AXE 2 : Développer des pratiques sportives et alimentaires dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) : Le constat a été fait depuis plusieurs années du nombre croissant d'enfants en surpoids du fait de mauvaises habitudes alimentaires et de l'augmentation de la sédentarité.

De même, des actions de « sport pour tous », particulièrement lors des pauses méridiennes, et des temps d'accueil de loisirs seront initiés.

AXE 3 : Développer des activités liées à la citoyenneté : Il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté. S'agissant de la citoyenneté environnementale, l'une des pistes retenue sera une mise en application au sein des structures de loisirs et des écoles de la commune afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles, comme la semaine du développement durable.

AXE 4 : Jouer en développant les différents aspects du jeu.

Il s'agira de mener un travail de fond au sein des écoles maternelles sur le temps scolaire et le temps périscolaire conduit par les animateurs et les enseignants.

Par ailleurs, des journées dédiées aux jeux sous toutes ses formes réunira l'ensemble des générations, des quartiers et des services.

Un volet particulier du jeu contribuera à l'utilisation progressive à la langue corse.

Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés grâce à la mise en place des TAP.

En préalable, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

III.2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage. Elle permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école. C'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs pour mineurs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et contre un certain morcèlement. Elle s'appuie sur de nombreux constats d'experts scientifiques et de pédagogues, et fait le constat des difficultés pour le système de l'enseignement d'obtenir des résultats satisfaisants.

Les objectifs :

- **Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,**
- **Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,**
- **Améliorer les résultats scolaires des élèves de Lumio dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'école.**

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire 2014/2015:

- **comparaison de nombre de licenciés des associations partenaires,**
- **comparaison du nombre de fréquentations des médiathèques, du cinéma,**
- **comparaison des effectifs des centres de loisirs,**
- **amélioration des résultats scolaires,**
- **nombre d'enfants fréquentant les TAP.**



III.3. LES PROJETS

ACTIVITES ET ARTICULATION DU PEDT

- activités en articulation avec les projets d'écoles,
- articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : des associations sportives culturelles vont intervenir sur les TAP et les activités des accueils de loisirs seront intégrées dans le PEDT. Le projet est le même, la plupart des intervenants également.

LES TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Une volonté de mettre en place un parcours suivant les axes déterminés. Chaque enfant de petite section jusqu'au CM2 devra avoir bénéficié d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles, citoyennes mais également au jeu. Ainsi :

Pour la culture :

- pour les enfants en école maternelle : éveil musical, activités manuelles, danses, contes, éveil linguistique et découverte de l'Art contemporain,
- pour les enfants en école élémentaire : art contemporain, théâtre, chant-choral, danse, prix littéraire, éveil artistique et art contemporain.

Pour le sport :

- pour les enfants en école maternelle : psychomotricité, relaxation, animations sportives,
- pour les enfants en école élémentaire : sports collectifs, sports raquette, pétanque.

Pour la citoyenneté :

- pour les enfants en écoles maternelles : jardinage, verger,
- pour les enfants en écoles élémentaires : apprendre à bien goûter, enfants passagers, enfants piétons, devoir de mémoire, tri sélectif, potager.

Pour le jeu :

- pour les enfants en école maternelle : jeux de société, jeux libres,
- pour les enfants en école élémentaire : jeux de société, jeux libres, échecs.

Cette réflexion permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES :

Pour la culture :

- pour les enfants en école maternelle : cinéma, théâtre, expositions sur la commune et hors commune,
- pour les enfants en école élémentaire : cinéma, théâtre, expositions sur la commune et hors commune.

Pour le sport :

- pour les enfants en école maternelle : journées athlétisme, stages de judo, sports collectifs, piscine,
- pour les enfants en école élémentaire : journées athlétisme, stages de danse, stages de judo, sports collectifs, piscine, sensibilisation au handicap.

Pour la citoyenneté :

- pour les enfants en école maternelle : actions sur le développement durable, jardinage, sensibilisation, tri sélectif, actions intergénérationnelles,
- pour les enfants en école élémentaire : actions sur le développement durable, jardinage, sensibilisation, tri sélectif, actions intergénérationnelles.

Pour le jeu :

- pour les enfants en école maternelle : jeux de sociétés,
- pour les enfants en école élémentaire : jeux de sociétés, jeux libres, jeux de plateau.

Projet Educatif Territorial ville de Lumio



LES ACTIVITES SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

Pour la culture :

- pour les enfants en école maternelle : travail sur l'art contemporain et l'illustration, présentation des spectacles vivants, accueil des classes en médiathèque,
- pour les enfants en école élémentaire : travail sur l'art contemporain et l'illustration, présentation des spectacles vivants, dispositif Classe Art Contemporain, dispositif « école et cinéma », accueil des classes en médiathèque.

Pour le sport :

pour les enfants en école élémentaire : piscine, judo, sport collectifs...

PARTENAIRES ASSOCIATIFS DU PEDT :

- Par principe toutes les associations obtenant une subvention de la Commune
- Si besoin d'autres associations deviendront prestataires de services.
- Les services municipaux

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

- Ligue de l'enseignement
- la DASEN
- La CTC et le Conseil Général de Haute corse

III.4. MISE EN ŒUVRE

ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PEDT :

COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE

Monsieur Le Maire
Madame Laurence Savelli, directrice intérimaire
Barbara Laquerrière 4^{ème} adjointe
Monsieur Fabrice Orsini 3^{ème} adjoint

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Représentants des parents d'élèves

Madame Lauriane Tyrou représentant les parents d'élèves des PS-MS
Madame Christelle Magnard représentant ceux des GS
Madame Nathalie Giraudon représentant ceux des CP
Madame Lorenzini représentant ceux des CM1-CM2 et
Madame Laurence Abadie, ces deux dernières sont des membres actifs de l'association « U Sguardu Zitellinu ».

Représentants des enseignants:

Madame Laurence Savelli (PS-MS) et directrice intérimaire
Monsieur Jean-Michel Rancoule (MS-GS)
Madame Sylvie Guillard (CM1-CM2)

Projet Educatif Territorial ville de Lumio



MODALITES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET DE REFORME :

Vérifier le bien-fondé et obtenir les accords institutionnels auprès des services de l'Education National, de l'état et du Conseil Général avant le 06 juin 2014.

S'assurer des possibilités de financement par la CAF.

Préparer le plan de formation des personnels communaux et leurs fiches de postes avec leurs concours pour les lancer avant la fin juin 2014.

Puis entamer la mise en place avec les moyens actuels du PEDT dès Septembre 2014.

Finaliser la nouvelle école pour la rentrée 2016 et d'ici là mettre en place ce qui peut se faire : Verger, potager actions périscolaires.

ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN, L'EVALUATION DU PROJET :

- Epanouissement des partenaires internes : enfants, enseignants, services municipaux, parents.
- Volonté de continuer et de mener à bout ce PEDT vers un PEDT 2017-2020 plus étoffé et ouvert sur le monde.
- Niveaux scolaires des enfants en 6^{ème}
- Prise en compte de la qualité du projet par les partenaires institutionnels : l'Education National, l'état, la CTC et le Conseil Général

PERIODICITE :

TOUS LES 6 MOIS